

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO  
Commission Paritaire : 0411G87909

N°879 du 20 Mai 2006

Hebdomadaire 1 €

## EDITORIAL

### DECODER DA VINCI

*Puisque c'est le sujet de la semaine, pourquoi ne pas en parler ? Vous me savez sensible à la mode, et désireux de me fondre dans la pensée unique...*

*Je voudrais en fait saisir l'occasion d'une réflexion sur la place de la religion chrétienne dans la société contemporaine, et rappeler les liens entre liberté, religion et civilisation. C'est sans doute très prétentieux, et je vous demande d'avance toute indulgence.*

*Je ne veux pas vous entretenir du livre ni du film Da Vinci Code, – et ne m'en veuillez pas si je n'ai ni lu ni vu l'œuvre de Dan Brown, qui n'est pas importante en soi – , mais du phénomène Da Vinci qui, lui, est révélateur.*

*Révélateur de quoi ? Il me semble qu'il exprime trois réalités :*

- *que l'homme ne cesse d'être « un animal religieux »,*
- *que le besoin de Dieu ne peut être satisfait que par une démarche de foi et de raison,*
- *que la chrétienté est le plus court chemin vers la liberté et la civilisation de l'amour.*

*Animal religieux : les économistes sont souvent sollicités pour imaginer les produits du futur, l'évolution des besoins et des biens et services de nature à les satisfaire. En se référant à la fameuse « échelle de Maslow », ils pensent que par priorité l'homme s'attache à répondre aux besoins de survie, comme les animaux le font, mais qu'il n'en éprouve pas moins des besoins de moins en moins matériels, de plus en plus intellectuels et spirituels, qu'il va chercher à satisfaire de mieux en mieux au fil du temps, stimulant un progrès permanent, une recherche incessante du « toujours plus ». Aujourd'hui un ménage aurait-il deux voitures, un frigidaire bien garni, des vacances sous les tropiques, des DVD et des musées en quantité, il n'en serait pas dispensé pour autant de se poser la question du sens de la vie et de la mort, il n'en éprouverait pas pour autant le manque de recueillement spirituel, il n'en serait pas moins à la recherche de l'infini, de l'éternel, et de la vérité. Cela fait partie de l'essence même de l'homme dont Aristote disait qu'il a les pieds sur terre et la tête dans les cieux, exprimant sa double nature, charnelle et spirituelle. Malraux était clairvoyant en annonçant : « le vingt et unième siècle sera religieux ou ne sera pas ». Da Vinci, c'est le besoin de religion.*

*Un besoin visiblement mal satisfait : dans les sociétés développées, et notamment en Europe, les religions « traditionnelles » ont mal résisté à la montée du matérialisme, le veau d'or est toujours debout. La France (mais aussi l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne), s'est déchristianisée. Le besoin de religion n'a pas disparu pour autant, mais des individus coupés de leurs racines chrétiennes cherchent des ersatz. Les sectes et les religions « lointaines » à tous points de vue, attirent un nombre croissant de personnes en manque. D'autres fuient dans la drogue ou toute autre forme d'anéantissement. D'autres enfin construisent leur religion et leur Dieu à leur manière. Da Vinci, c'est Jésus réinventé, laissé à l'imagination de chacun. Tocqueville l'avait prophétisé : « Dans ces temps d'égalité, c'est en eux-mêmes ou dans leurs semblables que les hommes cherchent d'ordinaire les sources de la vérité ». Frappés « d'incrédulité instinctive » parce qu'ils assimilent indûment liberté individuelle et développement de l'ego, nombre de nos contemporains veulent balayer les religions révélées pour n'accepter que les croyances qu'ils se construisent eux-mêmes. C'est la « présomption fatale » dénoncée par Hayek : les religions auto-construites. On croit la raison pure ou les sentiments personnels capables de nous mener à Dieu, et l'on rejette le mystère de Dieu, on*

*nie ce qui fait qu'Il est d'essence divine, au-delà de ce que tout être humain peut penser ou imaginer. Il faut « décoder Dieu ». Jean Paul II nous rappelait au contraire la nécessaire alchimie de la Foi et de la Raison, la merveilleuse combinaison entre l'intelligence de l'homme, créé à l'image de Dieu, et la tension de l'homme vers Dieu, qui vient précisément de sa distance à la perfection, de sa recherche d'absolu – parce que l'homme n'est pas Dieu. Vanité des vanités, orgueil originare : se prendre pour Dieu, ou se fabriquer son Dieu.*

*Chrétienté et civilisation de l'amour : ce n'est pas par hasard que je me réfère à Jean Paul II. Car, de toutes les religions, il me paraît évident que celle qui a pour loi fondamentale « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés », transcendant l'amour entre les hommes par l'amour de Dieu, est bien de nature à mener à une société de liberté et d'harmonie. La chrétienté a rétabli l'homme dans sa dignité ; prolongeant Jérusalem, Athènes et Rome, elle a fondé la civilisation occidentale dont les bienfaits ont été portés dans le monde entier. D'autres religions se proposent aujourd'hui aux hommes à la recherche de Dieu. Mais quelle place font-elles au respect de la personne humaine, à la liberté et à la responsabilité individuelles, au partage et à la paix ? Rapprochent-elles l'humanité de la barbarie ou de la civilisation ? Da Vinci, c'est le signe d'un abandon des valeurs de civilisation, parce que c'est la victoire du relativisme : pourquoi pas plusieurs Christ ? Or c'est précisément ce refus ou cet oubli des bases chrétiennes de la civilisation qui menace les pays qui se réclament encore de la liberté et de la démocratie. Nous ne défendrons pas durablement la liberté par les performances économiques que nous réaliserons, ni par les simulacres d'une solidarité sociale imposée. Hayek le rappelait à Paris en 1984 : « Nous devons retourner à un monde où notre vie est guidée non pas par la seule raison, mais par la raison et la morale, où la vérité de la morale est tout simplement celle de l'Occident chrétien qui a façonné la morale de la civilisation moderne ». La chrétienté est le chemin de la civilisation : sachons nous en convaincre et retrouver le chemin.*

*Jacques Garelo*

## Conjoncture

### « CANADA COOL » : COMMENT REFORMER UN PAYS

**Tous les programmes gouvernementaux ont été passés au crible**

**« Ce service est-il du ressort de l'Etat ? »**

**Multiplication des baisses d'impôts**

## **BRUXELLES N'AIME PAS LA CONCURRENCE FISCALE**

Le débat entre concurrence fiscale et harmonisation fiscale sera le thème de l'une des journées de l'Université d'Été de la Nouvelle Economie à Aix en Provence, fin août, avec nos amis de l'IREF. On sait que certains pays veulent rester libres de déterminer leurs taux d'imposition pour attirer entreprises et emplois, tandis que d'autres, qui ne veulent pas faire l'effort de s'adapter et de baisser les impôts - à commencer par la France - ne rêvent que d'une harmonisation (évidemment à la hausse) organisée de manière centralisée par Bruxelles.

Le débat vient de rebondir dans un domaine précis qui est celui de la TVA. Déjà, les pays ont peu de liberté dans ce domaine et Bruxelles a son mot à dire sur les taux, comme l'a montré l'échec de la France lorsqu'elle a voulu abaisser à 5,5% la TVA dans la restauration. Mais enfin les taux varient d'un pays à l'autre, et surtout il existe une règle prévoyant que les entreprises de services payent la TVA au taux de leur pays de domiciliation et d'enregistrement et non dans celui où elles effectuent leurs prestations. Le paiement de l'impôt se fait aussi dans le pays de leur domiciliation légale.

Ce système favorise la concurrence fiscale, puisque les entreprises ont intérêt à se domicilier là où le taux de TVA est le plus faible. Les pays n'ont donc pas intérêt à accroître la TVA, sous peine de voir les entreprises se domicilier ailleurs. Voilà qui est insupportable à tous les niveleurs, à tous ceux qui ne veulent pas voir dépasser une seule tête et qui sont pour l'harmonisation forcée et obligatoire.

Voilà qui a décidé un nombre non négligeable de pays à soutenir un projet de directive lancé en 2004, qui contraindrait les entreprises de services à payer leur TVA non plus dans le pays de domiciliation, mais dans celui où elles effectuent leurs prestations. Proposé à l'occasion d'un récent Conseil des ministres européens des finances, ce projet a aussi les faveurs de la présidence autrichienne, qui espère un accord en juin. Comme l'explique dans Le Figaro le commissaire à la fiscalité, Lazio KOVACS, ce serait une « révolution copernicienne qui dissuaderait les sociétés de s'implanter dans les Etats pratiquant un faible taux de TVA, générant ainsi des distorsions de concurrence ». Sic.

Mais Le Figaro parle d'un « serpent de mer communautaire ». « Il sert essentiellement à adoucir le deuil d'une Europe fiscale (c'est-à-dire harmonisée d'en haut) devenue chimérique : dans une Union qui s'élargit sans cesse et faute de modifications institutionnelles, les projets d'harmonisation sont voués à l'échec ». Heureusement ! Mais la modification des lieux de paiement de la TVA est un sujet un peu moins explosif et permettrait aux centralisateurs d'obtenir une petite victoire en termes d'harmonisation.

Toutefois certains pays, comme le Luxembourg et le Portugal, s'opposent à cette harmonisation. C'est ainsi que lors des négociations d'adhésion en 1986 Lisbonne avait obtenu que l'île autonome de Madère puisse continuer à appliquer un taux réduit, qui est aujourd'hui de 15%, très attractif pour les entreprises. Il en va de même pour le Luxembourg, qui a le même taux, alors que celui-ci est de 25% en Suède ou au Danemark et de 19,6% en France. Ce taux a permis au Luxembourg d'attirer des entreprises comme Microsoft, Amazone ou AOL. Le responsable du gouvernement luxembourgeois a plaidé : « Le système actuel, qui repose sur un taux unique, celui du pays de domiciliation, est beaucoup plus simple et transparent ».

L'Allemagne est également hostile à cette modification, en raison d'un différend fiscal avec l'Autriche à propos du leasing des voitures. L'Allemagne a actuellement un taux relativement faible (de 16%) mais, comme nous l'avons déjà souligné la semaine dernière, elle va porter son taux de 16 à 19%. Désormais, il est à craindre que Berlin ne soit moins favorable au statu quo, puisque l'Allemagne, passant dans le groupe des pays à forte TVA, préférerait peut-être que l'on applique le taux du pays où s'effectuent les prestations.

Sans nul doute les partisans de l'harmonisation vont-ils chercher à se faire entendre au cours des prochaines semaines. S'ils remportaient une première victoire sur la TVA, ils engageraient une nouvelle bataille autour des autres impôts. Mais à notre sens celle-ci est perdue d'avance : les systèmes fiscaux nationaux sont trop divers pour se laisser harmoniser autoritairement.

**CONCURRENCE FISCALE EN EUROPE :  
« CONTRIBUABLES ASSOCIES » FAIT CAMPAGNE**

Tandis que la concurrence fiscale en matière de TVA fait l'objet d'un intense débat à Bruxelles, les adversaires de l'harmonisation forcée se mobilisent de leur côté. Contribuables Associés, partenaire de l'ALEPS, fait campagne en faveur de la concurrence fiscale, qui réduit les impôts, et oblige ainsi à réduire les dépenses.

Cette semaine, deux manifestations ont été organisées par Contribuables Associés.

La première (mardi 9 mai) entrait dans le cadre des rencontres avec les parlementaires, pratiquées par Contribuables Associés depuis quelques mois. Reçus à l'Assemblée Nationale par Philippe COCHET, les orateurs invités étaient Patrick LOUIS, d'Entreprise et Progrès, et Jacques GARELLO. Patron d'une entreprise dynamique, démarrant avec 30 salariés et dirigeant aujourd'hui près de 4.000 ingénieurs dans le monde entier, Patrick LOUIS expliquait le besoin de simplification et de transparence de la fiscalité, et donnait les raisons qui poussent les entreprises françaises à se délocaliser. La réglementation et l'administration fiscales françaises n'ont pas compris les exigences de la mondialisation. Sans réforme véritable, la France deviendra un désert entrepreneurial. Pour sa part, Jacques GARELLO a rappelé que la concurrence fiscale était condamnée par ceux qui ignorent ce qu'est la concurrence : ils assimilent concurrence et égalité alors que la concurrence est diversité. D'autre part la fiscalité, bien que résultat de choix nationaux sur le volume « souhaité » d'intervention publique, est un élément de la compétitivité internationale et conditionne l'esprit d'entreprise et l'emploi.

La deuxième (samedi 13 mai) se déroulait à Nice, là encore avec les députés locaux, Lionel LUCAS et Jérôme RIVIERE. Elle était animée par Pierre GARELLO sur le thème des bienfaits de la concurrence fiscale pour la croissance économique. Tirant parti des recherches qu'il a effectuées pour l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales) il a expliqué pourquoi les pays à faible fiscalité ont moins de déficits et moins de dettes : ce qui efface l'idée reçue suivant laquelle pour réduire la dette publique il faut augmenter les impôts !

Sur sa lancée, Contribuables Associés organise une grande réunion publique sur le thème :

**LA HAUSSE DES IMPOTS LOCAUX EST-ELLE INELUCTABLE ?**

Décentralisation et fiscalité locale en France et en Europe

**Le Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2006 à 17 heures 30**

**à l'Hôtel Novotel – Lyon Bron - 69676 BRON**

*avec pour orateurs Maître Jean Philippe DELSOL, les Professeurs Gérard BRAMOULLE (France), Georgio BROSIO (Italie), Victoria CURZON PRICE (Suisse) et Pierre BESSARD (Allemagne).*

La concurrence fiscale entraîne une réforme de l'Etat, et condamne à terme le jacobinisme.

Le lien entre concurrence fiscale et décentralisation est étroit. L'IREF a construit depuis trois ans un indice de décentralisation fiscale ; la mesure de cet indice porte en tête des pays où la fiscalité locale est la plus légère ceux qui laissent une autonomie plus grande aux élus locaux. En France il est habituel de dire que la loi de décentralisation Defferre a entraîné les conseils municipaux, généraux et régionaux dans la folie des grandeurs. Mais précisément cette loi n'est pas décentralisatrice, parce qu'elle continue à diriger d'en haut le sort des finances locales et interdit toute compétition véritable entre les communautés territoriales. Le contre-exemple est la Suisse, championne de la concurrence – et dans le collimateur de Bruxelles qui s'émeut des différences de fiscalité entre cantons !

## **LA « DECHARGE » COÛTE 28 000 POSTES D'ENSEIGNANTS**

Nous ne voulons pas dire qu'il faut mettre à la décharge publique 28.000 enseignants, et faire des économies en supprimant leurs postes. Mais on n'en est pas loin : de quoi s'agit-il ?

Les enseignants peuvent bénéficier de « décharges de service » et les heures ainsi déchargées représentent un équivalent du temps de travail (ETP) de 28.000 professeurs. On peut s'interroger non seulement sur le coût élevé de ces libéralités, mais aussi sur leur principe.

Un rapport d'audit réalisé par les inspections de l'Education Nationale et des Finances permet d'y voir plus clair dans cette affaire, et le ministère a dû répondre - en des termes d'une prudence extrême, on s'en doute - qu'il pouvait être « souhaitable » que la mise en œuvre de « certaines pistes d'évolution » des décharges de service des personnels enseignants fasse « assez rapidement » l'objet « de discussions avec les syndicats ». Pour l'instant, précise Le Figaro qui traite du dossier, lesdits syndicats n'ont pas encore été contactés. Le « rapidement » n'est donc pas trop pressé. Peur des réactions syndicales sans doute.

Le rapport considère comme « peu justifiés ou obsolètes » plusieurs types de décharges dont le total correspondrait à 12 000 postes à plein temps. Mais, selon l'enquête révélée par l'Agence Education Formation Emploi, les décharges des enseignants du seul secondaire représentent l'équivalent du temps de travail (ETP) de 28 000 professeurs, soit 6% du potentiel enseignant, pour un coût de 1,65 milliards d'euros. De quoi faire de belles économies !

Observons pour commencer que les décharges syndicales (l'équivalent de 1 435 postes à temps plein) ne sont pas concernées par cet audit. Or ce sont parmi les plus contestables : pourquoi donnerait-on du temps à des syndicalistes professionnels pour aller défiler contre la politique du gouvernement ou pour faire de l'agitation ? Bien entendu, le sujet est sacré et l'audit ne s'y est pas attaqué, mais ici nous n'avons pas peur des vaches sacrées, fussent-elles syndicales.

Revenons aux seules décharges critiquées par les rapports officiels. Il y a d'abord celles de première chaire (6 500 postes à temps plein) attribuées aux enseignants du second degré effectuant au moins six heures d'enseignement hebdomadaire en première et terminale. Selon Le Figaro, « une partie des heures d'enseignement est payée en heures supplémentaires afin de tenir compte d'une surcharge de travail lors de l'année du bac (examens blancs, corrections de copies, etc.). Cette pratique date des années 50, lorsque le bac était l'examen roi réservé à une élite ». Dans le système actuel, rien ne justifie plus cet avantage financier.

Que dire maintenant des heures de décharge pour l'animation d'associations sportives, alors que près de 800 établissements ont un nombre de licenciés insuffisant ou nul ? Que penser de la surpondération des heures d'enseignements dans les sections de techniciens supérieurs dans lesquels une heure d'enseignement équivaut à une heure et quart ! Et cela avec un dispositif ne tenant pas compte de la durée réelle d'enseignement compte tenu des périodes de stages.

Comment admettre les heures de « cabinet » ou de « laboratoire » « qui correspondaient autrefois au temps que l'enseignant passait à ranger des cartes de géographie, des documents pédagogiques ou à entretenir le matériel de laboratoire. Aujourd'hui, des personnels spécialisés sont affectés à ces tâches dans les établissements ». Toutes ces décharges sont considérées comme obsolètes par le rapport et pourraient faire l'objet d'utilisations plus opportunes. Selon nous, cela pourrait surtout être l'occasion de belles économies.

Comme toujours dans ce type de rapport, émanant du sérail, c'est-à-dire de l'administration elle-même (et non d'un audit privé), le diagnostic est bon, quoique timide, mais les solutions ne sont pas à la hauteur. Il est question de plafonner les décharges à hauteur de la moitié de l'obligation réglementaire de service des enseignants concernés. Nous aurions proposé de mettre fin tout simplement au système des décharges, qui, dans la plupart des cas, n'ont plus de justifications actuelles et sont en fait des compléments de salaires.

Il sera intéressant de voir quelle suite notre courageux gouvernement entend donner à ce qui est un gaspillage scandaleux. Gageons que les syndicats, que l'on va consulter « assez rapidement » vont difficilement accepter de rogner les privilèges de leurs membres et de renoncer à leurs avantages acquis. Il y a des économies budgétaires tabous.

## EN MAI ON AURA TRAVAILLE 19 JOURS EN FRANCE

C'est une constatation simple, que tout le monde peut vérifier : en mai, compte tenu des jours fériés et ponts divers, les Français n'auront travaillé que 19 jours. A partir de là, Le Figaro Economie s'interroge sur la durée du travail au sein de l'Europe des 25, en utilisant des données provenant d'une étude sur le temps de travail en Europe, réalisée par la Fondation de Dublin, organisme tripartite de l'Union.

Le plus spectaculaire concerne la durée annuelle du travail, compte tenu de la durée hebdomadaire, des congés annuels et des jours fériés. La France est vingt-cinquième sur vingt cinq. La durée annuelle de travail y est de 1 568 heures. Le 24ème, le Danemark, est à 1 613, soit presque 50 heures de plus : une semaine et demie ! La moyenne européenne est à 1 697 heures. Mais que dire de ceux qui travaillent le plus : en tête l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Pologne, avec 1 840 heures, soit presque 300 heures de plus (exactement 272 heures, soit 17,3% de plus !). 272 heures, cela fait presque huit semaines de travail en plus par an.

Dans la majorité des pays, le nombre de jours fériés n'est pas très différent de celui de la France (11 jours chez nous, 10,8 pour la moyenne européenne), ni même celui des congés annuels (25 jours en France, 25,8 dans la moyenne européenne). La grande différence tient à la durée hebdomadaire du travail : 35 heures en France, 38 heures en moyenne dans l'Union européenne, 40 heures dans une dizaine de pays. Le pays qui a la plus brève durée hebdomadaire du travail -à part la France- le Danemark, est à 37 heures, soit deux heures de plus, soit presque 6% de plus.

L'Irlande, dont on connaît le dynamisme économique, est à 1 802 heures. Nos voisins Belges sont à 1 748. Les Espagnols à 1 729. Les Anglais sont à 1 693 et même les Allemands, pourtant touchés par le même mal que la France, travaillent plus que nous : 1 662 heures. D'une manière plus générale, on remarque que l'Europe de l'Est travaille plus longtemps que l'Europe de l'Ouest. C'est toute la différence entre la vieille et la nouvelle Europe. Les salariés des Quinze travaillent en moyenne 112 heures de moins (soit presque trois semaines) que les habitants de l'Est. Et encore tout cela ne tient-il compte que de la durée légale du travail : la durée réelle est plus élevée encore à l'Est : par exemple la Lettonie, pour laquelle la durée légale du travail est de 40 heures, voit en réalité ses salariés travailler 43,3 heures.

Faut-il s'étonner de voir la croissance se traîner en Europe de l'Ouest et particulièrement en France et en Allemagne ? Comment espérer produire plus en travaillant moins ? A productivité donnée, la durée du travail fait toute la différence. Or la productivité augmente plus vite dans les pays où la flexibilité est la règle. De plus, on ne peut s'empêcher de rapprocher cette durée du travail de la question du chômage. Comme par hasard, ce sont les pays où l'on travaille le moins qui ont les plus forts taux de chômage (France et Allemagne en tête). Ce sont aussi, comme dans le cas de la France, les pays où le taux d'activité est le plus faible (pour les jeunes comme pour les seniors).

Cela condamne toutes les formules malthusiennes : c'est en assouplissant la durée du travail que l'on crée des emplois. C'est en limitant le nombre d'actifs et la durée du travail que l'on crée du chômage. Parce que tout ce qui permet à l'offre de se développer est bon pour la croissance, donc pour l'emploi. C'est en libérant l'offre, non en la brimant, que l'on crée des emplois. Voilà pourquoi les 35 heures ont été une erreur fatale, sur laquelle il faut revenir. Les quelques assouplissements autorisés pour les heures supplémentaires ne suffisent pas. Dans ce domaine comme dans les autres, il faut en finir avec l'exception française. Les fameux avantages acquis se paient en chômage et en récession durables.

**G. MULLIEZ : « ON INSUFFLE AUX FRANÇAIS  
UNE MENTALITE D'ASSISTE »**

A l'occasion de ses 75 ans et de son départ en retraite, le fondateur du groupe Auchan, Gérard MULLIEZ, a accordé un entretien à notre confrère Les Echos. Il y parle bien entendu de son groupe et de sa succession, ainsi que de son remplacement par Vianney MULLIEZ. Mais il s'exprime aussi, ce qui mérite d'être noté, sur la France et sur la mondialisation.

« Le seul vrai problème de la France, il est dans son état d'esprit ou plutôt dans celui des Français, à qui on insuffle depuis des années une mentalité de perdant, d'assisté. Cela commence très jeune, dès l'école. Puis plus tard, au cours d'études supérieures conçues pour fabriquer des têtes bien remplies plutôt que des têtes bien faites. Le rythme d'absorption des connaissances est tel qu'on ne peut pas en ressortir équilibré, avec une juste vision de la réalité. Ces formations n'apprennent pas aux jeunes à vivre leur vie, à prendre leurs risques et à savoir s'arrêter au moment où il faut. Pire, on les incite d'abord à se sécuriser sur un plan financier. Comme si c'était plus important que la capacité de quelqu'un à faire ce qui lui plaît. (...) Ce qui manque à la France, ce n'est pas la croissance, c'est d'avoir des individus qui osent ».

Et la société de consommation ? « Quand les gens n'ont pas appris ce que sont la joie spirituelle, la joie de l'amitié ou de l'amour, ils ne croient qu'aux plaisirs éphémères de la consommation (...). Lorsque vous avez obtenu quelque chose, vous n'en avez plus envie et vous en voulez une autre sans pour autant jamais être satisfait. Ma vocation, à vingt-neuf ans, c'était d'améliorer le pouvoir d'achat des gens qui habitaient Roubaix. Après, le succès venant, nous avons amélioré le pouvoir d'achat des gens de Tourcoing, puis de Lille et d'ailleurs. Le progrès matériel permet d'avoir accès à de nombreux produits. C'est comme cela, il faut vivre avec ».

Et la mondialisation ? « La mondialisation, qu'est-ce que c'est sinon un échange entre une personne qui a un bien à vendre et une autre qui a les moyens de la payer. Les pays occidentaux sont entrés les premiers dans la société de consommation. Les autres nous suivent dans ce modèle. C'est irréversible et rien ne sert d'en avoir peur. En outre, je ne vois pas pourquoi nous limiterions à la France cette capacité à vivre mieux. Prenez un coupeur de coco en Inde. Il sépare la noix, pour la consommation sur place, des fibres qui l'entourent et vend celles-ci à une usine afin qu'elle les transforme en paillasons destinés aux pays occidentaux. Si nous n'achetons pas ces produits, le type qui coupe les cocos n'en fera plus autant, celui qui nettoie la noix n'aura plus d'emploi, pas plus que les ouvriers de l'usine, ni les distributeurs ».

Ce qui est formidable avec les entrepreneurs, c'est que lorsqu'ils expliquent la vie économique, tout y est simple : on dirait du BASTIAT. Alors qu'avec les hommes politiques, tout paraît compliqué, sans doute pour que les citoyens ne se sentent pas concernés par la vie économique et laissent les politiciens s'en occuper. Par contraste, un entretien avec un entrepreneur, c'est un grand bol d'air frais.

---

Les ponts de l'Ascension et notre culte des RTT nous conduisent à reporter la prochaine lettre au samedi 3 juin. Pourrez-vous vous passer exceptionnellement de votre drogue hebdomadaire ?

---

**AU SOMMAIRE DU N°879**